



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 7 novembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 octobre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. VANNUCCI à M. CASTELLANA, M. VOGLIMACCI à Mme BIANCAMARIA, M. BALZANO à Mme OTTAVY, Mme CORTICCHIATO à M. SBRAGGIA, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. FILONI à M. PUGLIESI, M. KERVELLA à M. MONDOLONI, M. FERRARA à M. le maire, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. CHAREYRE à Mme SICHI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :

Mme ZUCCARELLI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 07 novembre 2016

Délibération N°2016/282

Décision modificative n°3/2016
Budget principal Ville

M. le maire expose à l'assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de Décision Modificative n° 3 du budget principal de la Ville pour l'année 2016.

Cette décision modificative a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements de l'équipe majoritaire. Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre. Elle vise à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières connues à ce jour et aux besoins effectifs des services.

Ce projet de décision modificative n° 3 se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	1 317 000.00 €
- En recettes et en dépenses d'investissement	- 1 236 000.00 €
Total décision modificative n°3	81 000.00 €

I - En section fonctionnement les inscriptions concernent :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Intitulés	Montants		Intitulés	Montants
Chap.011	Charges à Caractère général	1 369 000.00	Chap. 70	Produits des services	178 200.00
Chap.012	Charges de personnel	1 350 000.00	Chap. 73	Impôts et taxes	- 33 352.00
Chap.014	Atténuations des produits	0.00	Chap. 74	Dotations et subventions	734 027.00
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	200 000.00	Chap. 75	Autres produits de gestion	70 000.00
Chap. 66	Charges financières	0.00	Chap. 76	Produits financiers	354 125.00
Chap. 67	Charges exceptionnelles	84 000.00	Chap. 77	Produits exceptionnels	3 000.00
Chap. 68	Dotations aux provisions	- 100 000.00	Chap.013	Atténuations des charges	11 000.00
Total Dépenses réelles		2 903 000.00	Total Recettes réelles		1 317 000.00
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	- 1 586 000.00	Chap. 79	Transferts de charges	0.00
Total Dépenses		1 317 000.00	Total Recettes		1 317 000.00

Les principales modifications apportées en dépenses de fonctionnement découlent de :

- l'ajustement des dépenses et des recettes en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et des données révélées en cours d'exercice.
- l'introduction d'opérations nouvelles suivant l'opportunité et/ou la nécessité en fonction des ressources disponibles (recettes nouvelles ou réajustées, désaffectation de dépenses).
- la prise en compte de recettes inconnues lors du vote du budget primitif.

1 - Les dépenses réelles de fonctionnement

La section enregistre l'inscription de dépenses supplémentaires ou de réductions de crédits qui se répartissent sur les principaux chapitres de la section. Les principales modifications apportées sont les suivantes :

a) Les charges à caractères général chapitre 011 enregistrent une hausse de 1 369 000 €.

Les principaux crédits se répartissent de la manière suivante :

- ✓ L'animation culturelle les bibliothèques, le musée Fesch, le patrimoine à hauteur de 430 000 €.
- ✓ Des dépenses supplémentaires prises en charge par la commune au titre du CUCS pour 146 000 €.
- ✓ Des compléments de dépenses pour la direction de la jeunesse et de la vie dans les quartiers à hauteur de 69 000 €.

Ces nouvelles inscriptions budgétaires ont été possibles grâce à l'obtention de subventions.

Au moment du vote du budget primitif 2016 n'étaient inscrites que les subventions et participations dites « certaines » ; C'est-à-dire celles dont le principe est notifié soit par un arrêté d'attribution, soit une convention signée. Celles non actées au moment de ce vote font donc l'objet d'inscriptions nouvelles au sein de cette décision modificative.

- ✓ Le fonctionnement de la police municipale pour 30 000 €.
- ✓ La formation et les diverses missions des agents communaux à hauteur de 40 000 €.
- ✓ Un réajustement de 173 000 € pour des compléments de dépenses liées à la direction du patrimoine viaire (voirie, propreté urbaine, espaces verts et environnement).
- ✓ Des enveloppes complémentaires de crédits à hauteur de 376 400 € sont attribuées à l'ensemble des services pour des charges non connues lors de l'élaboration du budget primitif et de charges non répétitives ou exceptionnelles généralement inscrites lors de l'élaboration d'une décision modificative.

- ✓ Une inscription complémentaire est prévue pour la consommation d'eau et d'assainissement pour 104 600 €.

Il s'agit d'erreur de facturation de la part de notre prestataire. Nous retrouvons les avoirs en recette de fonctionnement pour le même montant au chapitre 70.

b) Les charges de personnel chapitre 012 enregistrent une hausse de 1 350 000 € soit + 2.2 % par rapport aux inscriptions budgétaires du BP 2016 et 4.4 % par rapport au CA 2015.

↳ Mesures exogènes subies pour 295 000 €, soit 21.85 % de l'augmentation :

- ✓ L'application du décret de 2015 relatif à la revalorisation des astreintes (délibération du 01 aout 2016 n° 2016-19) nécessitant 39 000 € de crédits supplémentaires.
- ✓ Des majorations de retard de 26 000 € sur des contrôles URSSAF portant sur les exercices budgétaires de 2006 à 2013.
- ✓ L'augmentation du point d'indice au 1^{er} Juillet 2016, 125 000€.
- ✓ Le reclassement des catégories A et B suite à la réforme PPCR génère un surcout de 30 000 €.
- ✓ La régularisation de NBI entre 2015 et 2016 génère un surcout de 25 000 €.
- ✓ L'augmentation du taux de cotisation du versement de transport doit être également prise en compte pour une augmentation de 50 000 €.

✚ Mesures sociales décidées pour 390 000 €, soit 28,88 % de l'augmentation :

- ✓ Les reports d'activités pour des agents devants initialement partir à la retraite en 2016 pour un montant de 105 000 €.
- ✓ Rattrapage sur la revalorisation de régimes indemnitaires (attributions de RI a l'ensemble des agents qui n'en n'avaient pas, mise à niveau lors de projet de service tel que celui de la propreté urbaine, mise a niveau des directeurs et directeurs adjoints) pour un montant de 285 000 €.

✚ Mesures d'amélioration et de maintien du Service Public :

- ✓ Le projet de service de la propreté urbaine impliquant le travail d'un dimanche sur deux pour l'ensemble des agents génère un surcout de 160 000 €.
- ✓ De nouveaux recrutements :
 - Propreté urbaine (montée en charge du projet de service)
 - Ecoles et Petite enfance (encadrement réglementaire avec contractuels et vacataires)
 - Police (montée en charge pour les brigades vertes)
 L'ensemble de ces recrutements génèrent un surcout de 380 000 €. Pour information plus complète, les seuls recrutements temporaires dans les écoles et la petite enfance à hauteur de 345 000 € sont dus au maintien du taux d'encadrement réglementaire.
- ✓ Le développement des animations – marché de Noël, carnaval - génère un surcout de 125 000 €.

c) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont en progression de 200 000 €.

- ✓ Un complément de 3 000 € est nécessaire concernant la formation et les diverses missions des élus.
- ✓ Des inscriptions complémentaires sont prévues pour les contributions aux partenaires publics concernant plus particulièrement le domaine social et l'aide aux plus défavorisés notamment l'aide au CCAS pour 90 000 €.
- ✓ Cette décision modificative abonde également de 97 000 € les crédits concernant les subventions de fonctionnement aux personnes de droits privés, au tissu associatif culturel local et aux associations dites « sociales ».
- ✓ Un réajustement de 9 950 € est nécessaire concernant la participation de la Ville au titre du fonctionnement de l'Ecole nationale de musique.

d) Les autres dépenses de fonctionnement (chapitre 67) comptabilisent de nouvelles inscriptions complémentaires pour 84 000 €.

✓ Ainsi 62 300 € sont inscrits à la demande de Monsieur le trésorier principal afin de procéder aux annulations de titres de recette émis sur les exercices antérieurs et 21 700 € au titre de charges exceptionnelles sur des opérations de gestion.

Ces augmentations de crédits sont compensées au sein de la section de fonctionnement par la réduction de certaines prévisions du Budget Primitif 2016.

Ces réductions concernent :

✓ La dotation aux provisions pour risques sur charges financières pour 100 000 €. (Chapitre 68).

✓ Le virement vers la section d'investissement pour 1 586 000 €. (Dépense d'ordre non budgétaire).

2- Les recettes réelles de fonctionnement

Les principales modifications apportées concernent l'actualisation des recettes sur les postes des contributions directes, les dotations provenant de l'Etat et les corrections des prévisions votées au budget primitif.

a) Les produits des services chapitre 70 enregistrent une revalorisation de 178 200 €.

✓ Comme indiqué au sein du chapitre 011 ce chapitre enregistre principalement les avoirs comptabilisés auprès de la société Kyrnolia pour 104 600 €.

✓ Un complément de refacturations du personnel à la régie des parkings pris en charge à partir de mi-mars pour 50 000 €.

✓ Diverses redevances culturelles pour 23 600 €.

b) Les impôts et taxes chapitre 73 enregistrent une légère baisse de - 33 352 €.

✓ Cette diminution est liée principalement à l'abaissement de 309 022 € de l'attribution de compensation émanant de la Communauté d'agglomération suite aux transferts de charges du dispositif pour l'insertion et l'emploi (cf. délibération 2016-249)

✓ Une autre baisse constatée concerne la notification finale du fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) de très peu inférieure à la prévision budgétaire à hauteur de 2 177 €.

✓ Ces deux baisses sont compensées en partie par une inscription complémentaire de 276 790 € au titre des contributions directes de taxes foncières et de taxe d'habitation selon l'état 1259 provenant de services fiscaux.

c) Les dotations et participations chapitre 74 affichent une progression de 734 027 €.

Les principales modifications apportées au sein du chapitre sont les suivantes :

✓ Au titre des dotations de l'Etat :

Dotations de l'Etat	Notifications 2014	Notifications 2015	Notifications 2016	Inscriptions DM n°3
Dotation Forfaitaire	13 664 544	11 894 517	10 253 715	- 103 285
Dotation Solidarité Urbaine	1 216 580	1 216 580	1 216 580	0
Dot. Nat. de Péréquation	1 435 113	1 470 326	1 686 436	+ 216 436
Total DGF	16 316 237	14 581 423	13 156 731	
Evolution en €	- 349 512	- 1 734 814	- 1 424 692	

✓ Au titre des compensations fiscales :

Compensations fiscales	Notifiées 2014	Notifiées 2015	Notifiées 2016	Inscriptions DM n°3
Compensation dotation spécifique sur TP	297 712	196 690	166 808	+ 9 458
Compensation de la taxe d'habitation	2 074 971	2 265 022	1 963 872	- 36 128
Compensation de la taxe foncière	146 599	113 931	115 781	+ 24 641
Total des Compensations Fiscales	2 519 282	2 575 643	2 246 461	
Evolution en €	- 86 470	+ 56 361	- 329 182	

Les autres recettes du chapitre concernent :

- ✓ 265 000 € au titre des aides de l'Etat pour les contrats d'avenir et les emplois aidés.
- ✓ 460 428 € concernent les subventions et participations obtenues auprès de la CTC au titre des animations culturelles, du fonctionnement musée Fesch et des bibliothèques municipales.
- ✓ 243 842 € provenant de différents partenaires Etat Capa et Caf et notifiés après le vote du budget (Cucs, activités des maisons de quartiers, diverses actions sociales....).

Pour compléter ce chapitre l'inscription budgétaire concernant l'aide exceptionnelle provenant du conseil départemental destinée à alléger les charges financières de la commune est revue à la baisse. En effet 346 227 € sont ré-imputés dans les différents budgets concernés (Budget annexe du Stationnement et régie des parkings).

d) Les autres produits de gestion courante chapitre 75 sont abondés de 70 000 €.

Les principales prévisions complémentaires de ce chapitre concernent :

- ✓ 40 000 € au titre du remboursement de la première échéance par le Palatinu de la dotation initiale. (cf. délibération 2016-102).
- ✓ 30 000 € au titre de la redevance versée par le Casino; il est à noter que cette somme est affectée aux dépenses liées aux animations culturelles de la Ville.

e) Les produits financiers chapitre 76 enregistre une progression de 354 125 €.

✓ Le service de pilotage du dispositif de sortie des emprunts à risque nous a notifié le 03 Novembre dernier sa décision d'attribution d'aide pour le remboursement anticipé des contrats indexés sur l'EUR/CHF. Selon l'échéancier de versement de l'aide annexé à la convention signée avec l'Etat les deux premiers versements devaient intervenir avant la fin de l'année 2016.

f) Les atténuations des charges chapitre 013 en hausse de 11 000 €.

✓ Recouvre pour l'essentiel des remboursements de frais de personnel et de maladie du personnel communal.

II - En section investissement les inscriptions concernent :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Capital des emprunts	0.00	Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	0.00	Chap. 13	Subventions reçues	0.00
Chap. 204	Subventions d'équipement	0.00	Chap.16	Dettes et emprunts	0.00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	0.00	Chap.27	Immobilisations financières	0.00
Chap. 23	Immobilisations en cours	- 1 236 000.00	Chap. 024	Produit des cessions	350 000.00
Total Dépenses réelles		- 1 236 000.00	Total Recettes réelles		350 000.00
Chap. 48	Charges financières à répartir	0.00	Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	- 1 586 000.00
Total Dépenses		- 1 236 000.00	Total Recettes		-1 236 000.00

La section enregistre des réajustements de crédits qui se répartissent sur les principaux chapitres de la section. Les principales modifications apportées sont les suivantes :

- ✓ Le virement provenant de la section de fonctionnement est réduit de 1 586 000 €. (Recette d'ordre non budgétaire).
- ✓ En contrepartie il est proposé de différer des crédits prévus au sein du chapitre 23 de dépenses d'équipements compte tenu de l'état d'avancement et des ajustements des programmes mais également en fonction des attributions des marchés liés à ces dépenses.

Pour compléter la section d'investissement une inscription budgétaire en matière de cessions immobilières abonde le chapitre 024 à hauteur de 350 000 €. Cette inscription concerne la cession de la poste de Mezzavia. Cette vente sera bien effective avant la fin de l'année 2016.

Tels sont les principaux éléments de la décision modificative n° 3 de 2016 du budget principal de la Ville d'Ajaccio que je vous demande de bien vouloir approuver.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les éléments de la décision modificative n° 3 de 2016 du budget principal de la Ville d'Ajaccio.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 7 novembre 2016 ;

APPROUVE
Par 38 voix pour
4 contre (MM. Luciani, Ciabrini, Bastelica, Leonetti)

les éléments de la décision modificative n° 3 de 2016 du budget principal de la Ville d'Ajaccio, tels qu'exposés ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

Fait et délibéré à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20161107-2016_282-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2016
Publication : 14/11/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Page 8 sur 8

